

Modèles d'intégration et pratiques langagières

Un nouveau champ de recherche ?

Michel Alessio, Olivier Baude et Jean Sibille



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/860>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.860

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2010

Pagination : 70-73

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Michel Alessio, Olivier Baude et Jean Sibille, « Modèles d'intégration et pratiques langagières », *Hommes & migrations* [En ligne], 1288 | 2010, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 19 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/860> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.860

Modèles d'intégration et pratiques langagières

Un nouveau champ de recherche ?

Par Michel Alessio, Olivier Baude
et Jean Sibille, DGLFLF⁽¹⁾,
Observatoire des pratiques linguistiques

Sans titre, Xixi, 2008 © Accueil Goutte d'Or

Usage du français, langues de France, langues de migrants, "langue des banlieues", enseignement des langues, plurilinguisme... : les questions relatives aux pratiques linguistiques réelles sont nombreuses et soulèvent des débats qui agitent l'actualité. Pour pouvoir y répondre, il est nécessaire de connaître la situation de ces pratiques dans leur ensemble et de s'appuyer sur des données scientifiques.

L'Observatoire des pratiques linguistiques est une cellule de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) créée en 1999 avec pour objectifs de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France. Ceci afin d'apporter des renseignements utiles pour l'élaboration des politiques culturelles, éducatives, sociales... et de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué de l'ensemble des langues et des variétés de langues parlées en France, qui participent de la diversité culturelle nationale. L'Observatoire n'effectue pas directement des recherches mais œuvre en impulsant, en soutenant et en coordonnant des programmes de recherche sur des sujets qui intéressent non seulement le ministère de la Culture et de la Communication, mais aussi, plus largement, les pouvoirs publics, les élus, les décideurs, les acteurs culturels...

Le champ de l'observation est celui des pratiques linguistiques actuelles sur le territoire français. Sont donc concernés aussi bien le français et ses variétés que l'ensemble des langues utilisées en France, que ce soit les langues régionales de métropole et d'outre-mer, ou les langues issues de courants migratoires. Les données rassemblées proviennent d'enquêtes de terrain et rendent compte des expériences langagières réelles des individus et des groupes sur l'ensemble du territoire français. Il est toutefois une question à laquelle des études limitées au territoire national ne permettent pas de répondre : existe-t-il une corrélation entre "modèles" d'intégration et pratiques langagières des migrants et de leurs descendants ?

Le poids du modèle d'intégration sur les pratiques langagières

Nous sommes à un moment où le modèle français d'intégration connaît une crise qui amène à en discuter les postulats, et à interroger d'autres formules. Si tant est qu'il existe des modèles, on peut sommairement en distinguer au moins trois : le modèle français, "assimilationniste", qui vise à incorporer sans reste les populations venues d'ailleurs ; le modèle anglo-américain "multiculturaliste", qui tolère un certain degré de pluralité culturelle et d'expression publique des langues d'origine ; le modèle "communautariste" de type libanais ou iranien, dans lequel les communautés sont des sujets de droit, définies selon des critères ethniques, religieux ou linguistiques, et représentées en tant que telles dans les institutions. En tout état de cause, il importe de savoir que la manière dont on organise en France l'arrivée des nouveaux venus ne relève pas de la nature des choses, mais de choix politiques délibérés.

L'Observatoire peut avoir intérêt à élargir son champ traditionnel d'exploration (le territoire national) et à disposer d'études sur ce qui se passe dans d'autres pays pour

mieux comprendre, par comparaison, ce qui se passe en France. Parmi les pays ou territoires *a priori* susceptibles d'apporter un éclairage significatif pour la France, on pense à l'Allemagne, au Québec, à la Catalogne, aux États-Unis, toutes zones de forte immigration ayant mis en œuvre des politiques d'intégration originales, nettement différentes du modèle français. Il s'agirait de savoir si ces différences de traitement s'accompagnent chez les migrants de comportements langagiers distincts, et dans quelle mesure un lien peut être établi entre les unes et les autres.

Il apparaîtrait sans doute que, par leur volontarisme, les modèles d'intégration jouent bien un rôle essentiel dans le destin des langues des migrants. Au-delà même de leurs langues, en effet, comme l'a montré Emmanuel Todd, c'est l'organisation de la société d'accueil qui fondamentalement détermine "le destin des immigrés"⁽²⁾.

Une acculturation différenciée selon les langues et les pays d'émigration

Mais on peut s'attendre à ce que d'autres facteurs interviennent, puisque, à l'intérieur de chaque modèle, toutes les langues n'évoluent pas de la même manière. En France même, n'observe-t-on pas de notables dissemblances dans la pratique de l'arménien, par exemple, entretenue parfois jusqu'à la quatrième génération après migration, et celle du polonais ou de l'italien, généralement ignorés dès la deuxième ?

Notons qu'une première approche de ces questions a été présentée dans la revue *Migrants Formation* en 1997. Un article de Patrick Simon sur l'acculturation linguistique⁽³⁾ fait notamment ressortir des critères de maîtrise du français par les immigrés, selon le sexe et le pays d'origine, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête *Mobilité géographique et insertion sociale*, réalisée en 1992 par l'Ined avec le concours de l'Insee. Selon l'enquête, les enfants d'origine portugaise ou espagnole de l'époque déclaraient maintenir la pratique de la langue de leurs parents davantage que les enfants d'Algériens...

Une analyse de ces disparités serait très éclairante. Elle permettrait d'éprouver les concepts de "loyauté linguistique" et de "statut" légal ou symbolique de la langue première des migrants, aussi bien dans le pays d'origine que sur le "marché aux langues". D'interroger aussi la notion d'"utilité" d'une langue par rapport à une autre, notion qui revient si souvent dans les discours spontanés sur les langues.

Il serait par ailleurs précieux pour l'observation des pratiques linguistiques en contexte migratoire de savoir si l'idée de "distance linguistique" est pertinente. Si le chinois se maintient solidement en Europe, en Amérique, cela tient sans doute à différents facteurs d'ordre anthropologique, politique et pratique, touchant aux groupes de migrants, d'une part, aux pays d'accueil, de l'autre. Mais l'évidente hétérogénéité du chinois et des langues

européennes, la distance qui les sépare, ne joue-t-elle pas un rôle ? À première vue, il est plus facile à un Italien d'acquérir le français qu'à un Chinois. À vérifier.

La diversité linguistique : une question d'enseignement

Parmi les critères qui entrent en ligne de compte quand on cherche à savoir s'il existe un lien de cause à effet entre un système d'intégration et les pratiques langagières de ceux qui s'intègrent, figure évidemment la présence ou non des langues premières dans le système éducatif du pays d'accueil. La question se pose pour les filières générales et pour les dispositifs de type Elco (Enseignement des langues et culture d'origine), qui ont un caractère optionnel.

La méthode comparative pourrait avoir pour effet de reconsidérer l'idée qu'à chaque pays correspondrait un modèle d'intégration et un seul, et par voie de conséquence, un seul modèle de traitement des langues. La référence au Québec ou à la Catalogne, entités culturelles fortement individualisées sans être États souverains, met en évidence que cette idée n'est pas forcément judicieuse, et qu'il convient d'affiner les analyses. En témoigne, par exemple, la manière dont, en Corse, évoluent les différentes langues d'immigration : conformément au modèle généalogique pointé par l'Insee, l'ancienne génération parle l'italien (ou le portugais), la seconde ne le comprend pas systématiquement, et la nouvelle ne le parle plus du tout ; à comparer avec le maintien de l'arabe dialectal marocain sans perte de compétence significative jusqu'à la troisième génération⁽⁴⁾.

Emmanuel Todd a montré qu'en raison de leur structuration anthropologique profonde, les différentes régions françaises ne réservaient pas le même "destin" aux immigrés, et partant à leurs langues, emblématiques de ce destin. Il se pourrait que, sous cet aspect aussi, la France soit une réalité plurielle.

Il serait opportun que la DGLFLF puisse disposer de données assurées sur les pratiques linguistiques des immigrés en lien avec le modèle assimilationniste dominant. Cela pourrait contribuer à éclairer les politiques publiques en France et, quand on sait l'importance des questions de langues dans l'histoire, à réorienter lesdites politiques vers une meilleure organisation sociale. ■

Notes

1. Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication.
2. *Le destin des immigrés*, Paris, Seuil, 1994.
3. *Questions de langues*, n° 108, mars 1997, p. 53.
4. Jean-Michel Géa, "Marocains de Corse : entre deux pays et trois langues", in *Langues et Cité*, n° 8, décembre 2006.